RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT DE BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260309-202601CCAS-DE

Conseil d'Administration du CCAS
Délibération n°2026/01

01. Vote du Compte Financier Unique 2025

Nombre de Membres en exercice : 14 **Présents : 8** **Votants : 8**

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 27 février 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire,
Madame LECANON Valérie, Madame LE CANN Yvonne, Adjointes au Maire,
Madame KERVERN Laurence, Conseillère déléguée,
Madame GODOC Morgane, Membre du conseil,
Madame COULOIGNIER Anne-Claude, Madame MENEZ Odile, Madame MERRIEN Marie-Claire, Membres non élu.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Conseillère déléguée,
Madame BUTEL Ketty, Membre du conseil,
Madame GUEROC Patricia, Madame PLUMECOQ Charlotte, Madame REGNAULT Sandrine, Madame GLOANEC Carine, Membres non élu.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame KERVERN Laurence est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les résultats de l'année 2025 pour le budget CCAS de la commune puis se retire avant de passer au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2024,

Sous la présidence de Mme LECANON Valérie, Adjointe, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Donne acte à Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire, de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :**

Fonctionnement	
Dépenses	4 072,58 €
Recettes	4 008,00 €
Résultat de l'exercice	**- 64,58 €**
Report 2024	3 439,25 €
Résultat global	**3 374,67 €**

- **Constate les identités de valeurs avec les indications de la situation patrimoniale relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- **Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**
- **Approuve le Compte Financier Unique 2025.**

Pour extrait certifié conforme au registre
À Irvillac, le 10 mars 2026
Le Maire,
Jean Noël LE GALL.

MAIRIE D'IRVILLAC 29460